

COMITE DES PARTIES PRENANTES DE LA SOCIÉTÉ SOREN

**Filière des déchets d'équipements électriques et électroniques relevant de la catégorie 7
mentionnée au II de l'article R.543-172 du code de l'environnement**

RELEVÉ DES AVIS DU COMITÉ DES PARTIES PRENANTES

REUNION DU 9 FEVRIER 2022

Lors de la réunion du Comité des parties prenantes de SOREN qui s'est tenue le 9 février 2022 de 10 heures à 11 heures 30 et à laquelle étaient présents l'ensemble des membres composant le Comité (KRANNICH SOLAR France, ENERPLAN, Régions de France, Cercle National du Recyclage, France Nature Environnement, HESPUL, FEDREC, FEI), le Comité des parties prenantes a émis, sur les projets mentionnés ci-après, présentés et soumis pour avis par SOREN les avis suivants :

Désignation du président du Comité des parties prenantes

Le Comité des parties prenantes, à l'unanimité des membres présents, a désigné Nicolas DEFRENNE en qualité de Président du Comité des parties prenantes de la société Soren.

Vote sur le règlement intérieur.

Le Comité des parties prenantes, à l'unanimité des membres présents, a adopté le Règlement Intérieur du Comité tel qu'il leur avait été présenté et intégrant les modifications décidées en séance.